



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de presse

Le Tribunal international du droit de la mer a le profond regret de faire part du décès de M. le juge Mohamed Mouldi Marsit, survenu le 8 septembre 2016. M. Marsit fut membre du Tribunal du 1^{er} octobre 1996 au 30 septembre 2005, et Président de la Chambre pour le règlement des différends relatifs aux fonds marins de 2002 à 2005.

M. Marsit, né à Kébili (Tunisie) le 14 janvier 1944, était titulaire d'une maîtrise en droit et d'un diplôme de l'*Ecole nationale d'administration* de Tunis. Il fut notamment membre de la délégation tunisienne à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer (1974-1982), représentant à la Sixième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies (1980), chef de délégation à la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer (1984-1994), et chef de délégation à la réunion de l'Autorité internationale des fonds marins (1996).

M. Marsit enseignait aussi les relations internationales à la faculté de droit et à l'Institut diplomatique de Tunis. Il a publié de nombreux ouvrages sur plusieurs sujets ayant trait au droit international et au droit de la mer.

Les membres du Tribunal saluent la contribution de M. Marsit au droit international de la mer et honorent sa mémoire.

N.B. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels.
Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Internet du Tribunal (<http://www.tidm.org> ou <http://www.itlos.org>) et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg, (Allemagne).
Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245,
adresse électronique : press@itlos.org.